

Nous serions fâchés de penser qu'une guerre générale serait regardée par la France comme une bonne fortune; mais jusqu'à ce que M. de Lamartine ait écrit une nouvelle circulaire, l'Europe doit se contenter de rester dans la plus embarrassante incertitude sur ce point. Les traités de 1815 n'existent plus comme loi aux yeux de la République française. Si l'on considère les circonstances dans lesquelles ont été conclus ces traités, et que les puissances alliées auraient pu rédiger des traités beaucoup plus onéreux pour la France, on trouve qu'une telle déclaration aurait pu être émise. Nous ne pensions pas que les obligations des traités par un État pussent être mises de côté et annulées aussitôt que la constitution ou la forme de gouvernement vient à changer. Mais la République française doit être affranchie de toutes les règles, lois et responsabilités ordinaires; elle n'a à consulter que sa conscience et ses convictions. Une grande preuve va avoir lieu; une assemblée nationale composée de 900 membres fixera les destinées de la France. Si l'épreuve réussit, le monde aura reçu une grande et utile leçon; si elle échoue nous n'entendons plus, de long temps, parler de république pour de grandes nations. Mais il aura été infligé une soude mesure incalculable; et la liberté qui, suivant M. de Lamartine ne doit plus se voiler, se retirera pour pleurer à l'écart, sur la honte et l'humiliation dont on l'aura couvert.

Le Daily-News:

La circulaire de M. de Lamartine est dictée par le talent le plus splendide, mais à côté de cette poésie étincelante et de ces éloquents paroles il eût fallu trouver un équilibre prudent sur les traités de 1815. Peut-être M. de Lamartine a-t-il en vue la possibilité pour la France d'obtenir par la voie des négociations ses frontières de 1814. Loin que l'Angleterre soulevât contre cette prétention la moindre objection, elle y accéderait avec empressement. Toute satisfaction donnée à l'honneur blessé de la France, serait pour nous quelque chose d'agréable. Cette question ne nous affecte pas matériellement, elle affecte la Bavière, la Prusse et la Belgique, sans doute aucun de ces pays ne ferait d'objection à des négociations pacifiques. L'Angleterre n'a qu'une devise; la voici: Neutralité et paix!

Les deux organes officiels de l'Autriche, l'Observateur autrichien et la Gazette de Vienne, contiennent un article qui sera sensation en France.

Voici en quels termes ces deux journaux s'expriment:

« Les événements survenus qui viennent d'avoir lieu à Paris, qui ont renversé le gouvernement existant et qui, à l'aide de l'énergie et de la violence, ont établi dans cette capitale l'empire de la terreur et du désordre, ont été racontés fidèlement et complètement aux lecteurs de ces journaux. Maintenant la liaison de ces faits entre eux et leurs causes sont devenues évidentes. La marche naturelle et régulière des choses ne nous fournit aucun moyen de les découvrir. Tout prouve, au contraire, que dans la marche ordinaire du système constitutionnel qui était en vigueur et que beaucoup de gens proclamaient un modèle d'état social bien organisé, une puissance est intervenue subitement, qui, placée à côté du gouvernement régulier, a réussi dans un moment fatal à réaliser d'une façon terrible la fiction de la souveraineté populaire qui servait de base à l'ordre des choses aujourd'hui détruit. Il nous est permis de considérer encore cette puissance occulte d'une part, comme une vaste et profonde corruption de l'opinion publique, parmi des classes entières de la société, et d'autre part, comme une conspiration fortement organisée et cachant où elle allait. Si nous poursuivons plus avant l'histoire des dangers principes qui dirigeaient, cette conspiration, nous sommes directement ramenés à Baboulet et à ses conjurés, qui déjà, sous le directoire, payèrent de leur vie la tentative de combattre la propriété et de détruire les fondements de la société. A cette heure, de parti, que les chefs de la première révolution française considéraient comme trop radical et qui fut promptement et énergiquement comprimé, a en vain les rênes du gouvernement en France. Nous ne doutons pas qu'après sa victoire insensée, il n'essaie de dissimuler, par tous les moyens, la force destructive et les horribles tendances de ses principes. Mais la conséquence de ces principes sera plus forte que la volonté éventuelle des hommes placés momentanément au pouvoir. Il est douteux que ceux-ci puissent arrêter dans sa course le torrent dévastateur de la révolution.

« Ainsi, pour la première fois, l'Europe tout entière se trouve en face des doctrines des modernes réformateurs du monde, poussées à ce point de développement logique et au moment de leur mise en application. Il est inutile que nous le disions à nos lecteurs: ces principes mettent en péril la propriété, la vie, la famille de chaque individu dans tous les pays du monde. Mais étreinte avec de vastes ramifications sous le sol de l'Italie et de l'Allemagne, la mine a heureusement éclaté à Paris plus tôt qu'on ne l'avait pu prévoir. Les incendiaires, et l'Europe, alors qu'il en est temps encore, peut plonger son regard au fond de l'abîme dans lequel elle devait être précipitée.

« Dans ces circonstances, il ne reste qu'un moyen de salut: c'est que les gouvernés se serrent étroitement autour des gouvernants; c'est que dans toutes les positions, dans toutes les classes de la société, chacun fasse fidèlement son devoir à l'heure du danger.

« Confiant dans les vertus sur lesquelles il a l'habitude de compter de la part des peuples placés sous le sceptre de l'Autriche, le monarque, fort de son espérance en Dieu, fort de sa confiance en ses peuples et se rappelant que cet empire a déjà traversé des époques plus difficiles, peut envisager et attendre avec calme les temps qui s'approchent. »

Après une lettre de Vienne nous savons de source certaine que la cour d'Autriche a reçu des nouvelles très-satisfaisantes sur l'état des esprits dans le royaume Lombardo-Vénitien. Les Milanais ont fait donner à Vienne les assurances les plus formelles et les moins équivoques sur les sentiments de fidélité qui les animent envers la Maison d'Autriche, et sur leur résolution bien arrêtée de ne pas s'en séparer. On a tout espoir qu'au moyen de quelques concessions aux vœux légitimes des hommes raisonnables en Lombardie, tout sujet de crainte de troubles sérieux dans cette partie des possessions autrichiennes aura bientôt disparu.

Les Milanais ont déclaré énergiquement qu'ils ne sont pas plus disposés à se soumettre à l'autorité de la Sardaigne qu'à celle de la France, et qu'ils ne désirent que rester unis à l'empire d'Autriche.

Les correspondances de Palerme du 25 février arrivées à Livourne par le Vesuvio, annoncent que le comité général continue de se concilier l'affection publique: il n'est plus permis de porter des armes sans son autorisation. Les assemblées nocturnes sont défendues. La Banque autrichienne dite de la cour, aujourd'hui Banque nationale, a repris ses affaires. Une frégate à vapeur autrichienne qui était à l'ancre dans le port de Palerme, est partie. Les forts du palais royal sont entièrement démolis. Afin d'occuper la nombreuse population, on commence de grands travaux de construction de routes nouvelles.

D'après le Nouvelliste de Marseille du 5 mars, Messine aurait été bombardée pendant quarante-deux heures par les troupes royales. Le Porto Franco, ou entrepôt, a été incendié et brûlé presque entièrement. On évalué les pertes à près de 10 millions de francs, seulement à l'entrepôt.

La Gazette officielle de Rome du 25 février annonce que la

commission chargée de préparer la constitution, presse son travail de manière à pouvoir le soumettre au plus tôt au Saint-Père, et que sa sainteté se propose d'en publier le résultat dans les premiers jours de mars.

Nouvelles d'Angleterre.

Londres, 8 mars.

Toute la séance de la chambre des communes a été occupée aujourd'hui par la discussion du bill présenté par M. Childers, député de Youghal, tendant à l'abolition des pénalités qui pèsent encore sur les catholiques pour cause de leur religion. La mesure a rencontré une violente opposition de la part du parti anglican, mais les principales dispositions ont été adoptées.

Les lettres commerciales reçues aujourd'hui dans la cité sont peu rassurantes en ce qui concerne le retour de la confiance parmi les commerçants. Le Times rapporte un bruit suivant lequel deux nouvelles faillites auraient éclaté à Paris, mais nous avons eu des lettres émanant de quatre ou cinq des principales maisons de commerce de cette capitale qui n'en font aucune mention.

Quoiqu'on sache parfaitement que les désordres qui ont lieu depuis quelques jours dans deux de nos grands centres de population, sont le fait de la lie du peuple, et que les rassemblements se composent pour la plupart de voleurs et d'escrocs, un certain sentiment de malaise existe en présence des dégâts qu'ils ont causés et du préjudice qu'ils doivent occasionner aux boutiquiers en arrêtant la marche ordinaire des affaires.

L'argent est toujours abondant à 3 1/2 et 4 p. c.; mais les affaires sont complètement nulles. Le cours des consolidés est toujours plus élevé au comptant qu'en compte, ce qui prouve qu'on achète de ces valeurs comme placement de fonds.

Un important meeting, auquel assistaient le docteur Bowring et plusieurs autres membres influents du parlement, a eu lieu aujourd'hui à Londres. L'assemblée a adopté plusieurs résolutions en faveur de la réduction des dépenses publiques et de l'abrogation de la taxe sur le revenu.

Les scènes tumultueuses de lundi se sont renouvelées hier dans Trafalgar-Square. A deux heures, un avis des autorités de police invitant les citoyens à se retirer et à prêter main-forte au besoin à la police, a été affiché sur la place et dans les rues voisines. Les constables ont fait alors évacuer la place, moitié à l'aide de la persuasion et moitié avec le secours de leurs bâtons plombés. La foule repoussée aux diverses issues de Trafalgar-Square s'élevait dans la soirée à plus de 10,000 personnes; de temps en temps quelque orateur chartiste essayait de haranguer le peuple, mais il était aussitôt appréhendé par la police. Une quarantaine d'arrestations ont été opérées dans la soirée, quatorze individus blessés, la plupart à la tête, par les bâtons des policemen, ont été transportés à l'hôpital de Charing Cross.

On craignait une démonstration contre le parlement. Plusieurs détachements de constables ont été postés aux abords et dans l'intérieur du palais de Westminster et y sont restés jusqu'à 2 heures du matin.

Dans l'après-midi le secrétaire d'Etat de l'intérieur avait été prévenu que les chartistes avaient l'intention de se réunir sur plusieurs points de la capitale et de se porter en masse sur le ministère de l'intérieur. Des ordres ont été transmis immédiatement à tous les bureaux de police à l'effet de prendre les mesures nécessaires pour disperser ces rassemblements. Mais ces ordres ont été inutiles, les chartistes n'ayant pas jugé à propos de se rassembler.

Aujourd'hui, vers midi, une centaine d'individus précédés par un jeune homme qui portait un bâton au bout duquel était une planche avec cette inscription: Glorieuse révolution, ont parcouru la rue du Strand, en poussant des clameurs confuses. Les marchands, alarmés de la présence de cette bande, commençaient à fermer leurs magasins, lorsqu'un détachement d'officiers de police est venu la disperser. Quelques rassemblements peu inquiétants se sont formés dans la matinée sur divers points de la cité, mais en ce moment tout est rentré dans l'ordre. Seulement de fortes patrouilles de police battent les rues les plus fréquentées.

Les nouvelles de Glasgow sont contradictoires. Suivant le Times, la police, aidée d'un corps nombreux de constables et de troupes arrivées d'Edimbourg, aurait réussi à empêcher que l'ordre fût de nouveau troublé. Suivant d'autres journaux, les troubles auraient recommencé mardi soir, et la troupe aurait fait feu; plusieurs des émeutiers seraient tombés. On évalue à cinq cents le nombre des réverbères brisés pendant l'émeute: toutes les vitres ont été cassées dans des rues entières. Un grand nombre de boutiques d'armuriers, de boulangers et de bijoutiers ont été pillées. Du reste, tous les journaux s'accordent à dire que ces désordres n'avaient aucun caractère politique.

On a pu faire à cette occasion une observation faite déjà souvent auparavant: c'est que les émeutiers anglais ne tiennent pas contre la troupe. Partout où la force armée s'est montrée, on a vu les perturbateurs fuir dans tous les sens. Des émeutiers, munis des armes qu'ils avaient enlevées dans les boutiques, ont été arrêtés et livrés à la police par les bourgeois sans armes et en présence des inspecteurs.

Des désordres ont également eu lieu mardi à Edimbourg et le maire aurait ordonné la formation d'un corps de constables (garde urbaine sans armes). Les journaux ne donnent pas de détails.

Sept arches des ponts en construction sur l'embranchement d'Arwick du chemin de fer de Manchester à Leeds se sont écroulées aujourd'hui.

City-article, quatre heures: On a appris à Londres la faillite de deux importantes maisons de Berlin qui s'occupaient d'affaires de bourse. On ne donne pas les noms.

Nouvelles de Bavière.

Munich, 6 mars.

La proclamation royale qui suit, vient d'être lue dans la salle de l'hôtel-de-ville par M. le docteur Daxenberger, conseiller ministériel; elle a été accueillie avec des transports d'allégresse. La voici:

J'ai résolu de réunir autour de moi les Etats de mon royaume; ils sont convoqués dans la capitale pour la capitale pour le 16 de ce mois. Les vœux de mon peuple ont en tout temps trouvé de l'écho dans mon cœur.

Il sera présenté incessamment des projets de loi aux Etats du royaume, entr'autres:

- Sur la responsabilité des ministres;
- Sur l'entière liberté de la presse;
- Sur la réforme des élections pour l'assemblée des Etats;
- Sur la publicité et l'oralité des débats en matière judiciaire avec l'établissement du jury;
- Sur une protection plus efficace et une sollicitude plus étendue en faveur des fonctionnaires publics, ainsi que des veuves et des orphelins de ces derniers, comme cela est établi dans l'annexe 9 de la constitution;
- Sur la réforme des impôts directs.

Je viens d'ordonner en outre qu'il sera élaboré le plus tôt possible un code de police; j'ordonne aussi que l'armée prêterait de suite serment sur la constitution; dès aujourd'hui il n'y a plus de censure, tant pour les affaires de l'extérieur que pour celles de l'intérieur.

La Bavière reconnaît dans cette résolution les sentiments qui sont héréditaires dans la maison de Wittelsbach.

Une ère nouvelle commence pour le développement des nations. La situation de l'Allemagne est grave. Quelles sont mes pensées et quels sont mes sentiments pour la cause de l'Allemagne, c'est ce dont ma vie entière rend témoignage. Consolider l'unité de l'Allemagne par des mesures efficaces, assurer au centre de la commune patrie une nouvelle force et une importance nationale avec une représentation du peuple allemand au siège de la diète, et à cet effet procéder à une prompté révision de l'acte fédéral, conformément à la juste attente de l'Allemagne, sera pour moi une pensée bien chère, ce sera le but de mes efforts.

Le souverain de la Bavière est fier d'appartenir à la nation allemande. Bavarois! Votre confiance trouvera de l'écho, elle sera justifiée. Serrez-vous autour du trône. Unis à votre souverain, représentez-le avec confiance et confiance, examinez avec nous les besoins que réclame notre commune patrie.

Tout pour mon peuple! Tout pour l'Allemagne!
Munich, le 6 mars 1848.

MAXIMILIAN,	LUDWIG,
prince royal.	prince de Bavière.
ADALBERT,	CHARLES,
prince de Bavière.	prince de Bavière.
Prince d'Ottingen-Wallerstein.	
de Beisler, de Herès, von der Mark, de Volts.	

M. le baron de Thon-Dittmer a été nommé ministre de l'intérieur.
(Gaz. de Wurzburg.)

Nouvelles des Etats-Unis.

Les journaux anglais publient des nouvelles de New-York du 21 février. Les dernières lettres arrivées de Mexico à Washington étaient datées du 29 janvier. De nombreuses escarmouches avaient eu lieu au Mexique et dans la Californie. Les Américains s'étaient emparés de Guaymas le 20 octobre, après avoir bombardé cette ville pendant quelques heures. Orizaba était également au pouvoir de l'armée d'occupation.

Tous les esprits étaient préoccupés à New-York des élections pour les fonctions présidentielles.

Les affaires étaient lourdes, quoique l'argent fût plus abondant.

On a reçu des nouvelles des Etats-Unis plus récentes de deux jours que celle publiées en dernier lieu.

On lit dans le Courrier des Etats-Unis du 19 février:

« Un journal de New-York publiait hier matin en tête de ses colonnes une dépêche télégraphique particulière expédiée jeudi soir par son correspondant de Washington et conçue en ces termes: « Un séculateur a reçu de la Nouvelle-Orléans une lettre dans laquelle on lui annonce l'arrivée du major van Buren, venant du Mexique, porteur d'un traité de paix. » Cette nouvelle que ne donne nulle autre feuille est trop vague pour qu'on doive lui attribuer, quant à présent, une valeur sérieuse. Il est probable que, dans tous les cas, le traité dont le message serait porteur, se réduirait à de simples propositions du gouvernement mexicain transmises par l'intermédiaire de M. Tust.

« En attendant l'éclaircissement de ce nouveau bruit, nous recevons par le Rio-Grande des nouvelles beaucoup moins pacifiques. On s'attendait à une bataille aux environs de Chihuahua.

« Les Américains venus par le Nouveau-Mexique vers le Paso del-Norte, témoin l'année dernière de la victoire de Comanche, et les Mexicains se préparaient à se recevoir en attendant que les derniers sort, dit-on, en force et possèdent douze pièces d'artillerie.

« On croit que les dispositions hostiles, ils ont déjà capturé au Presidio une petite troupe d'Américains qui étaient mis en route pour Sa Pasent, et dont on ne sait trop quel avenir est réservé.

« Ces avis, que confirment en partie les correspondances de Saltillo et de Monterrey, semblent présager prochainement une reprise des hostilités dans ces parages. Une lettre de Mexico annonce aussi la présence d'un corps de 12,000 hommes aux environs de San-Louis-Obispo.

« A Washington, les séances de la chambre des représentants des 16 et 17 février ont offert un certain intérêt. Le bill de l'emprunt a été adopté.

Cinq candidats sont dès à présent sur les rangs pour la présidence des Etats-Unis; ce sont le général Taylor, Henry Clay, Daniel Webster, James Pochan et le général Cass.

Nouvelles de France.

Paris, 8 mars.

Un certain nombre de négociants de diverses nations et de diverses professions se sont réunis ce matin pour faire une démarche collective auprès du gouvernement provisoire, dans le but d'obtenir un nouveau délai de trente jours, pour le paiement des billets et effets de commerce échéant dans le courant de mars. On ignore encore la réponse qui a été faite à ces députations, mais on sait que, ce matin, la circulation était prise de son tout nouvel atterrovement. Si l'on veut que l'escompte revienne, il faut que les banquiers fassent leurs encaissements, et le délai qu'on accorde aux uns serait la perte des autres. Déjà, en face de ces demandes de remises, deux ou trois grandes maisons ont déclaré qu'elles se mettaient en liquidation; on cite celles de MM. d'Eichthal et Rougemont de Lovensbourg, deux des plus anciens établissements financiers de Paris.

Pendant que les commis des maisons de nouveautés s'assemblaient pour demander une réduction dans les conditions et le paiement du travail, les effets de quelques-unes de ces maisons annonçaient à leur personnel qu'en face de la réduction des affaires ils étaient forcés de réduire dans la même proportion le nombre de ceux-ci. Il en est de même dans les ateliers où le travail manque faute d'argent chez les banquiers qui pourvoient aux besoins de la paye de chaque semaine.

Les secours distribués aux maîtres de journaux en pain et en viande ont été restreints à partir d'aujourd'hui.

Quelques journaux assurent qu'il y aura un grand nombre de morts ou quatre semaines l'époque des élections, annonçant que le parti républicain, qui craint une réaction dans le mouvement républicain, aurait voulu avoir plus de temps pour lutter contre ses anciens alliés les dynastiques.

On croit que le suffrage universel fournira environ neuf millions d'électeurs, ce sera, en moyenne, un député par 10,000 votants.

Les réclamations faites contre l'inaction du ministère de la guerre ont porté leur fruit. On n'a pu, comme on l'espérait, décider le général Lamoricière à accepter l'héritage du général Subervie, mais on a décidé et décrété la formation d'un conseil pour la défense du pays, conseil dans lequel figurent, sous la présidence du ministre, MM. les généraux Lamoricière, Bodeau, Oudinot, Gaultier, Boileau, Vaillant et Denniée. M. Charras, chef de bataillon, très-connu par son patriotisme, est le secrétaire de ce conseil, qui doit procéder au remaniement du ministère de la guerre, tel que le dernier gouvernement l'a laissé.

Il paraît qu'on reconnaît aussi la nécessité de remplacer en partie le haut personnel de l'administration centrale des finances.

On parle du rétablissement du divorce. Mais un journal fait observer que cette loi n'a pas un caractère d'urgence, tel qu'elle puisse être décrétée par le gouvernement provisoire.

Le comptoir d'escompte de Paris escomptera les effets sur Paris à 105 jours de date, à deux signatures, et ceux sur la province à 60 jours; il pourra escompter les valeurs à 90 jours sur les villes où il existerait soit une banque locale, soit un comptoir de la banque de France.

Le directeur et le sous-directeur seront nommés par le gouvernement. Le conseil d'administration sera élu par les actionnaires et pris parmi eux.

Les candidatures ne manqueront pas aux élections du 9 avril. On cite déjà, comme devant se présenter à Paris, les abbés Lamennais et Lacordaire, Béanger, etc. M. de Montalembert veut aussi, assure-t-on, faire partie de l'Assemblée nationale.

M. Teste, l'ancien ministre des finances, qui était sorti de la Conciergerie le lendemain de la révolution, a quitté Paris pour se rendre dans le département de la Creuse. MM. de Beauvallon et d'Ecquivalley sont également sortis de prison.

On cite, comme ayant des chances d'être nommé ministre de la guerre, M. le général Magnan, qui a été pendant plusieurs années au service de la Belgique; mais il paraît que l'honorable général préférerait une mission diplomatique.

On assure que très-prochainement le gouvernement provisoire désignera Pagent de la République française, à Bruxelles. Il est probable que cet agent n'aura qu'un caractère officieux, jusqu'à ce que l'assemblée nationale ait constitué quelque chose de définitif.

L'ambassadeur d'Autriche a eu hier une longue entrevue avec M. de Lamartine. Il a témoigné, devant plusieurs personnes, sa satisfaction de l'accueil extrêmement amical qui lui a été fait, et des intentions pacifiques qui lui ont été exprimées par l'homme le plus important du gouvernement provisoire. M. de Lamartine paraît persuadé que la paix du monde ne sera pas troublée; il saisit toutes les occasions d'exprimer cette idée consolante.

Le frère du roi de Wurtemberg, le prince Paul, qui depuis longtemps habitait la France, a quitté Paris, ayant, assure-t-on, perdu toute sa fortune qu'il avait placée dans des affaires industrielles.

Le prince Pierre Bonaparte est à Paris; il est en instance pour obtenir d'être employé dans l'armée.

La légion belge qui s'est formée ici avait arrêté qu'elle partirait demain à midi pour aller, disent ses membres, sauver la Belgique. Mais on apprend à l'instant qu'à la suite d'une discussion fort longue et fort animée, ce départ a été ajourné.

Prévoyant que des efforts vont être tentés dans les élections et au sein de l'assemblée nationale, pour faire prévaloir en France une autre forme que la forme républicaine, le National déclare en termes très nets, que ces efforts seront déjoués :

« Nous nous sommes empressés de nous rallier à l'idée de la formation à Paris d'un grand comité radical républicain, qui se mettra en relation avec tous les départements pour assurer à la fois la sincérité de la représentation nationale et le maintien des institutions que nous venons de conquérir.

« Que l'on ne s'abuse pas sur nos intentions; nous n'acceptons comme candidats que les hommes qui sont nettement, franchement républicains. Le principe démocratique ne peut plus, ne doit plus être mis en question. La France a donné son adhésion à la république; il ne s'agit plus que de l'organiser.

« Telle sera l'œuvre de la future assemblée. Cette tâche est assez difficile, mais elle ne sera pas la complication d'une discussion désormais inutile et qui n'aurait d'autre effet que de nous jeter dans la guerre civile. Le gouvernement républicain en souffrirait victorieux, nous en avons la certitude; mais nous désirons qu'on lui épargne ce douloureux triomphe. Le sang des Français est utile à la patrie; mieux vaut le verser pour sa défense contre l'étranger que de le verser dans des luttes intestines.

« En résumé — et nous nous adressons à tous les partis jusqu'à présent hostiles au principe républicain, — la république acceptée sans arrière-pensée, loyalement défendue, peut seule garantir aujourd'hui l'ordre et la propriété aussi bien que le progrès et la liberté. Elle n'aurait été bien avenue ou bien coupable pour le nier.

« Qu'on se tienne donc pour averti: nous ne saurions accepter une autre forme de gouvernement, et nous sommes décidés à considérer comme une intrigue et comme une trahison, et à traiter comme telle toute combinaison qui remettrait en question la République proclamée dans les journaux de février.

« Si le National semble exclure les députés de l'ancienne opposition, le Constitutionnel appelle au contraire les suffrages publics sur eux. Ce journal s'exprime ainsi :

« Les élections sont prochaines, et la France commence à s'agiter pour la composition de cette assemblée nationale, dont la réunion peut ramener la paix, le travail, et qui doit décider de tout notre avenir.

« Nous ne sommes pas tout homme de bien à le devoir de concourir, par son vote à la formation de cette assemblée. Ce n'est pas assez. Il faut que les citoyens les plus éclairés et les plus libéraux se présentent aux suffrages de leurs concitoyens; il faut que tous les amis de la liberté s'entendent pour faire prévaloir le meilleur choix.

« Dès aujourd'hui, nous sommes en mesure d'affirmer que les anciens députés de l'opposition libérale se mettront tous sur les rangs pour représenter la nation dans la prochaine assemblée. Quelques-uns, qui n'ont pas consacré assez d'années et d'efforts au service de la cause libérale, n'hésitent pas à remplir les nouveaux devoirs que la situation leur impose. Nous honorons cette résolution. Si le gouvernement déchu a repoussé leurs conseils, méprisé leurs avertissements, outragé même leur patriotisme, c'est une raison de plus pour qu'ils espèrent de la nation même, au lieu de laquelle ils parlaient, plus de sagesse, d'intelligence et d'amour de la liberté.

« Nous engageons donc les électeurs à porter sur les anciens députés de l'opposition libérale leurs premiers suffrages. La situation, les sentiments des anciens députés opposants, sont ceux de la France elle-même, surprise entre un gouvernement renversé pour avoir méconnu le vœu national, et une république inattendue; calme, cependant, et confiante en elle-même, acceptant la république par horreur de la civilisation, et avec une loyale espérance, ardente pour l'ordre et pour la liberté.

« Nous savons en même temps qu'un comité électoral s'organise à Paris pour une liste de candidatures. »

On lit dans la Démocratie pacifique :

En province, le peuple dort et la contre-révolution s'éveille. Les petits intérêts s'agitent et les principes se taisent. Si on n'y prend garde, la province n'enverra siéger au milieu du peuple, le général de Paris que des représentants de toutes les nuances de l'égoïsme. Alors, ne nous y trompons pas, ce sera la guerre sociale.

M. de Lamartine vient de s'expliquer en quelques mots sur les projets que médite le gouvernement provisoire à l'égard de la liberté d'association. C'est dans une entrevue qu'il a eue avec les chefs d'un club, qui étaient venus lui demander l'abolition de toutes les lois qui entravent aujourd'hui cette liberté en France, que M. de Lamartine a exprimé sa pensée à ce sujet. Ses paroles méritent d'être citées :

« Quant au droit d'association, il y a là quelque chose qui ne peut échapper à votre intelligence; il n'en est pas du droit d'association comme de l'expression de la pensée. Il y a dans le droit d'association quelque chose qui touche à l'action, et l'action doit être réglée. La législation future sera large et n'apportera au droit d'association que les restrictions nécessaires pour l'ordre public; cela suffira sans doute à tous les bons citoyens qui ne doivent pas vouloir faire prévaloir leur volonté individuelle sur les droits de la nation. »

Le club démocratique allemand vient de publier un manifeste dans lequel il engage tous les Allemands à se révolter contre leurs gouvernements respectifs.

On lit dans le Constitutionnel :

Outre la nomination du général Thiard, désigné pour l'ambassade de Suisse, on annonce les nominations suivantes dans la diplomatie :

- M. d'Harcourt, à Londres.
M. d'Alban-Sbée, à Turin.
M. de Boissy, à Rome.
Le général Fabvier, à Constantinople.
M. de Tracy, aux Etats-Unis.
M. de Beaumont-Vassy, en Danemark.
M. de la Moskowa, en Espagne.

Ont été révoqués de leurs fonctions :

- M. Rossi, ambassadeur à Rome; M. de Flahault, ambassadeur à Vienne; M. de Marescalchi, 1er secrétaire d'ambassade à Vienne; M. de Bourgoing, envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Munich; M. de la Fresange, secrétaire d'ambassade à Bruxelles; M. de Broglie, ambassadeur extraordinaire à Londres; M. Louis de Noailles, 2me secrétaire d'ambassade à Londres; M. Henri de Bearn, attaché payé d'ambassade à Londres; M. de Château-Renaud, attaché payé à Constantinople; M. de Béarn, envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Hanovre; M. de Lavalette, envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Cassel; M. de Bassano, Ministre plénipotentiaire par intérim à Cassel; M. de Gluckberg, envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Lisbonne; M. de Talleyrand, secrétaire de légation à Lisbonne; M. de Dalmatie, envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Berlin; M. de Barante, ambassadeur à Saint-Petersbourg; M. Bacourt, ambassadeur à Turin; M. d'André, secrétaire d'ambassade à Turin; M. de d'Eyragues, envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Dresde; M. Polydore de La Rochefoucauld, Ministre plénipotentiaire à Weimar; M. de Bois-le-Comte, ambassadeur en Suisse; M. Hippolyte de La Rochefoucauld, envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Florence; M. Banneville, secrétaire de légation à Munich; M. de Bourquenay, ambassadeur à Constantinople; M. Ernest de Barante, 1er secrétaire d'ambassade à Constantinople; M. Edmond de Bourquenay, attaché payé, à Constantinople; M. de Moray, envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Stockholm.

Le gouvernement provisoire de la république française poursuit l'accomplissement de sa tâche. Jusqu'ici cependant il n'a, dans l'ordre des intérêts matériels, rien produit de bien éclatant. Le projet d'organisation du travail est ajourné pour quelque temps, et, selon toute apparence, il sera bientôt remis aux calendes grecques. Tout ce que l'on a fait jusqu'à ce jour se réduit à la création d'un bureau de renseignements pour les ouvriers sans travail.

Le Moniteur universel publie aujourd'hui les décrets suivants :

Sur le rapport de la commission du Gouvernement pour les travailleurs :

Considérant que toutes les questions que soulève le problème de l'organisation du travail ne peuvent être résolues simultanément et à bref délai ;

- 1. Il sera établi dans chaque mairie de Paris un bureau gratuit de renseignements ;
2. Ces bureaux dresseront les tableaux statistiques de l'offre et de la demande de travail ; ils faciliteront et régulariseront les rapports entre les personnes qui cherchent un emploi ou du travail, d'une part, et celles qui demandent des employés ou des travailleurs de l'autre.
3. A cet effet il sera tenu deux registres : sur le premier on inscrira, par catégories de professions, toutes les demandes d'emploi, le nom et l'adresse des demandeurs; sur le second, le nom et l'adresse de tous ceux qui ont besoin d'employés, en ayant soin de mentionner le salaire offert et les conditions exigées.
4. Les registres seront communiqués à tout citoyen qui voudra les consulter.
5. Un règlement d'administration publique déterminera l'organisation de ces bureaux gratuits de renseignements.

Une circulaire du ministre provisoire de l'intérieur, aux commissaires provinciaux des départements, leur a été adressée hier une grande place dans le journal officiel. On y remarque un mélange de modération et de passion qui va parfois jusqu'à se contredire, beaucoup de phrases sonores et quelques instructions bien trop vagues pour guider les agents dont l'expérience n'est pas le moindre défaut. Mais le caractère le plus saillant de cette espèce de manifeste, comme de tous les principaux actes émanés jusqu'à ce jour du ministère de l'intérieur, c'est un esprit de défiance, d'hostilité presque envers les corps municipaux.

Les départements sont livrés à des proconsuls improvisés, souvent fort inférieurs à leurs missions, et trop enclins à dépasser des pouvoirs dont ils ne connaissent pas bien les limites; le ministre les excite à se mettre au-dessus des lois municipales; il veut que les fonctions politiques, à quelque degré de la hiérarchie que ce soit, ne puissent être confiées qu'à des républicains éprouvés, au moment solennel où le peuple va descendre dans ses comices pour y désigner ses élus. Cela veut dire en termes moins pompeux, que des maires choisis sans le vœu, ou même contrairement au vœu des communes doivent être chargés de diriger. Dieu veuille que l'on ne dise pas raison de fausser, les élections à l'Assemblée constituante. C'est un devoir de consulter franchement le pays, et de ne pas laisser aux anciens partis le droit, le prétexte seulement, de soutenir que l'épreuve n'aura pas été loyale. Les gouvernements que notre siècle a trois fois déjà vus naître et tomber, n'ont pas su prendre pour bases la commune avec les institutions municipales dans leur sincérité. La leçon sera-t-elle perdue une fois encore? (Union)

Dès aujourd'hui, dit le Constitutionnel, nous sommes en mesure d'affirmer que les anciens députés de l'opposition libérale se mettront tous sur les rangs pour représenter la nation dans la prochaine assemblée. Quelques-uns, qui croiraient avoir consacré assez d'années et d'efforts au service de la cause libérale, n'hésitent pas à remplir les nouveaux devoirs que la situation leur impose. Nous savons en même temps qu'un comité électoral s'organise à Paris pour préparer une liste de candidatures.

Nous apprenons avec plaisir, dans l'intérêt du commerce et de l'industrie, qu'une réunion des actionnaires de la Caisse Gouin doit avoir lieu, vendredi 10 mars, à huit heures du soir, dans la salle Chantierine, rue de la Victoire, pour la réorganisation de cet établissement, dont l'importance et l'utilité sont si vivement reconnues, au moyen d'une augmentation de capital de 15 millions, avec modification des statuts à l'avantage des actionnaires. On ne peut qu'applaudir à un projet de nature à arrêter les conséquences désastreuses que la suspension d'une maison si haut placée entraînerait. Nous engageons tout le commerce de Paris à se réunir à cette idée. (J. des Débats.)

Hier, on remarquait sur tous les murs de Paris une affiche qui faisait un appel au commerce pour obtenir une prolongation de 30 jours pour toutes les échéances jusqu'au 30 mai, et l'établissement immédiat d'un comptoir d'escompte.

Aujourd'hui une réunion a eu lieu à cet effet à la Bourse; puis une députation qui, chemin faisant, est devenue un rassemblement considérable, s'est dirigée vers l'Hôtel-de-Ville. Quelques membres se sont chargés de faire connaître le but de la démarche au gouvernement provisoire.

M. Lamartine a répondu, au nom du gouvernement provisoire, qu'il lui était impossible d'accorder le moindre délai pour les paiements, attendu que la Banque ne possédait plus qu'un 100 millions en caisse et que si elle continuait à être privée de ses rentrées, dans 10 jours elle n'aurait plus d'argent. Du reste, il a promis que jusqu'au 13 il n'y aurait pas de frais de protêt et qu'à cette époque le comptoir d'escompte serait établi. Il a ajouté ensuite que si les exigences du commerce continuent, le gouvernement provisoire se verrait forcé de se retirer en masse.

Lorsque cette réponse a été transmise aux commerçants, réunis au nombre de 6,000 dans la salle Saint-Jean, un murmure de mécontentement s'est fait entendre, et plusieurs chefs d'ateliers ont fait déclarer qu'ils allaient renvoyer leurs ouvriers.

Ils ont exprimé leur surprise de l'empressement qu'on met à favoriser les demandes exagérées des ouvriers, tandis qu'on laisse les fabricants dans l'impossibilité de leur donner du travail, par ce fait seul qu'avec les concessions qu'ils sont obligés de faire, ils ne pourront pas soutenir la concurrence qui leur sera faite par les fabricants étrangers.

Enfin, ils ont terminé leur réunion, qui a été très-tumultueuse, par la nomination d'un comité composé de 24 membres, qui sera chargé de défendre les intérêts du commerce auprès du gouvernement provisoire.

Le Constitutionnel fait le tableau suivant des embarras industriels et commerciaux qui s'annoncent et qui lui donnent à craindre que la création de la caisse d'escompte ne suffise pas pour combattre la crise :

« La manufacture de coton, qui occupe un si grand nombre d'ouvriers en Normandie et dans la Flandre, dans les Vosges et en Alsace, va peut-être se trouver forcée de s'arrêter, faute de pouvoir payer le matériel. Les principaux banquiers ne veulent plus accepter de traites sans de courtes échéances, et les marchands de l'Alsace ne veulent livrer leur coton que contre écus. Les commissaires, envoyés par le gouvernement provisoire dans les départements industriels, lui ont écrit pour l'informer de cette situation. Il n'y a qu'un moyen qui puisse parer aux malheurs qui résultent de la suppression du travail dans ces départements, c'est un système de prêt sur marchandises en consignation.

« Mais, à la tête des industries qui souffrent, et qui n'ont que peu de secours à attendre de la création des comptoirs d'escompte, il faut placer toutes celles qui se rattachent à la construction des chemins de fer, les forges, les ateliers de fabrication des machines, etc. Les compagnies des chemins en construction ne peuvent pas compter sur le versement des fonds qu'elles ont appelés; et si elles ne trouvent pas moyen d'emprunter d'une manière ou d'une autre, il faudra qu'elles arrêtent leurs travaux.

« Si s'agissait ici de l'intérêt des actionnaires seulement, ce ne serait que demi-mal; mais il faut remarquer que si les travaux sont interrompus sur toutes les lignes, une masse d'ouvriers va se trouver sans occupation; ce ne sont pas seulement les terrassiers, les maçons, les charpentiers, ce sont encore tous les ouvriers employés à la fabrication de la voie de fer et du matériel roulant.

« Nous pensons que le gouvernement provisoire ne doit pas perdre de vue cette crise des chemins de fer et de toutes les industries qui en dépendent; le maintien du travail est la sauvegarde de la société; il est indispensable pour que les prochaines élections se fassent dans le calme et régulièrement. »

Tous les commerçants de Paris sont invités à se rendre vendredi à une réunion dont l'objet est :

- 1. De rechercher les moyens de résoudre les difficultés actuelles du crédit commercial ;
2. De traiter la question des octrois ;
3. De discuter les nouvelles bases des rapports des propriétaires avec les locataires ;
4. De traiter en grand tous les intérêts urgents du commerce de Paris ;
5. De nommer des délégués à l'effet de présenter à la décision de l'assemblée nationale les questions qui auront été élaborées.

La crise commerciale et la crise financière qui pèsent sur le pays ajoutent de grands périls aux difficultés de la situation politique. Cette triste complication des intérêts privés menace profondément l'ordre que tous les bons citoyens veulent maintenir et faire triompher dans le pays. Les embarras des finances publiques paralysent tous les mouvements et toutes les ressources du crédit privé. C'est donc à chercher les moyens de diminuer les charges du Trésor et d'accroître les ressources que les hommes honnêtes doivent s'appliquer. Il n'est pas un ami de la paix publique qui ne doive redouter la nécessité ou se trouverait le gouvernement de recourir à des mesures financières, arbitraires, violentes ou dépréciées par le souvenir des malheurs d'une autre époque.

« La fondation des caisses d'épargne, le grand développement qu'elles ont reçu, la quotité des remboursements qui pourraient être demandés par des déposants alarmés, seraient aujourd'hui les plus sérieux dangers du Trésor public. Il importe de rendre la sécurité aux déposants, et de les détourner de la pensée de demander leur remboursement. (Union)

Il est utile de s'expliquer nettement sur la situation financière. Cette situation est grave; mais, à coup sûr, elle ne présente pas de difficultés insurmontables, de périls qu'on ne puisse éviter. Les embarras que nous rencontrons, à qui les devons-nous? Ces suspensions de paiement dont on s'alarme sont-elles le résultat de la révolution? Non certes; ce n'est pas du 24 février que date la crise. Il y a bientôt deux ans qu'elle a com-

